



PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Montréal, le 6 novembre 2017

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2017-2018-350

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 30 octobre 2017 et transférée le lendemain à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des pourvois en contrôle judiciaire dans les dossiers [REDACTED]

Vous trouverez donc en pièce jointe une copie des pourvois dans ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Cependant, nous vous signalons, conformément aux articles 89 et 90 alinéa 2 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3) et les articles 14, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. Vous trouverez les extraits de ces lois en pièces jointes.

Nous vous informons également, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Pourvois, extraits de lois et avis de recours